

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14939**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Énergie et Génie Climatique spécialité Gestion Technique du Bâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Artois Modalités d'élaboration de références : CNESER	Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Artois, Recteur de l'Académie, Président de l'université d'Artois

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255p Méthodes, organisation, gestion de production en électricité, électronique, 250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-electricite, 227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans leur spécialité, Ces professionnels conçoivent, mettent en œuvre et pilotent les systèmes de gestion technique d'un ouvrage. Ils mettent en œuvre des connaissances techniques en imotique et appliquent des réglementations liées à l'aménagement du cadre de vie .

Ils peuvent être amenés à diriger, coordonner et contrôler le travail d'une équipe. Ils peuvent également effectuer un travail de suivi de chantier.

Ils procèdent à l'élaboration technique d'un "projet" d'installation. Ils déterminent de manière globale ou provisoire les solutions techniques, les méthodes d'organisation et le coût afin de constituer un avant-projet de la future opération.

Activités visées :

- Se conformer à des normes et réglementations précises.
- Concevoir les projets imotiques. (solutions techniques, pièces contractuelles,.....)
- Etablir et entretenir des relations avec des interlocuteurs variés.
- Echanger et synthétiser des informations provenant de son environnement de travail.
- Transmettre et répartir le travail en fonction des compétences et des spécialités de chacun.
- Actualiser en permanence ses connaissances sur l'évolution des technologies
- Analyser les besoins d'aménagement du cadre de vie, d'assistance aux personnes dépendantes, de performance énergétique et de développement durable.
- Définir des solutions imotiques, respectant les réglementations.
- Arrêter la solution technique la mieux adaptée
- Programmer, paramétrer, installer et mettre en service les systèmes et équipements imotiques.
- Prévoir les moyens nécessaires à la réalisation des travaux (matériels, matériaux, personnel).
- Etablir le coût des travaux.
- Etablir un programme d'exécution des travaux.
- Assurer le suivi et contrôle des travaux
- Assurer le pilotage et la maintenance des installations.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Energie et Génie Climatique

- Assistant technique d'ingénieur.
- Chargé d'Affaires « Projet imotique ».

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La formation est découpée en 6 unités d'enseignement (UE1 à UE6) :

- UE1 : Bases technologiques (6 ECTS, 70h).
- UE2 : Etudes et conception des systèmes (12 ECTS, 130h).
- UE3 : Mise en œuvre des systèmes (14 ECTS, 130h).
- UE4 : Gestion-Communication (10 ECTS, 120h).
- UE5 : Projets (12 ECTS, 150h).
- UE6 : Stages (6 ECTS, 15 semaines ou 27 semaines, pour les contrats de professionnalisation)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
Par candidature individuelle	X	Au titre de la VAP 85 : enseignants-chercheurs et professionnels.
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif au diplôme de Licence professionnelle (JO du 24 novembre 1999).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613.4 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur (JO du 26 avril 2002).

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Publication de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) sur le site de l'université d'Artois :

<http://www.univ-artois.fr/l-universite/observatoire-de-la-vie-etudiante-ove>

Autres sources d'information :

Catalogue des formations sur le site de l'université d'Artois :

<http://www.univ-artois.fr/formations/les-formationen-a-l-universite-d-artois>

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Pas-de-Calais (62) [Arras]

Université d'Artois

9 rue du Temple

BP 10665

62 030 Arras Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Béthune - Université d'Artois

Historique de la certification :